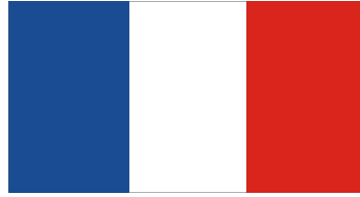


AMBASSADE DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS
SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE WASHINGTON



**Le Club des exportateurs Agroalimentaires
en Amérique du Nord**

Washington, 17 Mai 2016

Défis et opportunités dans le domaine agroalimentaire d'une négociation commerciale entre l'Union Européenne et les Etats-Unis

UN MARCHÉ AMÉRICAIN STRATÉGIQUE

Les Etats Unis et le Canada constituent un **marché stratégique**. Ils correspondent au premier marché à l'export hors Union européenne pour les produits agroalimentaires français. Les exportations agroalimentaires françaises en Amérique du Nord ont représenté près de 4 Mds d'euros en 2015 dont **3,3 Mds d'euros** aux Etats-Unis. Le marché américain de 350 millions de consommateurs se développe considérablement avec une croissance annuelle de 2 à 2,5% du PIB.

Toutefois, **l'offre française actuelle ne représente pas la diversité des produits agricoles et alimentaires français**. Les vins et spiritueux représentent 74 % des exportations françaises vers les Etats-Unis tandis que les produits laitiers et glace ne représentent que 5,5% de nos exportations, même s'ils sont en forte croissance. La **diversification de l'offre alimentaire française** est nécessaire pour que l'ensemble du savoir-faire français soit représenté sur un marché américain en pleine mutation.

Les produits français sont synonymes de tradition, de qualité et d'authenticité. La sophistication de la demande des consommateurs américains, et la croissance durable de l'économie américaine offre des perspectives de marché considérable pour nos produits agroalimentaires.

DES BARRIÈRES SANITAIRES PERSISTENT MAIS PEUVENT ÊTRE SURMONTÉES

Plusieurs barrières réglementaires à l'importation des produits alimentaires français persistent dont certaines sont en passe d'être surmontées:

- ✓ Les **produits laitiers frais de type "Grade A"** (lait, yaourts ou crèmes...) ne peuvent être exportés vers les Etats-Unis actuellement du fait de règles sanitaires très contraignantes. Cette barrière restreint également les investissements des entreprises agroalimentaires françaises présentes aux Etats Unis, qui ne peuvent exporter le savoir-faire français dans le secteur laitier.
- ✓ Les **règles d'application de la Loi de modernisation de la sécurité sanitaire des aliments** (*Food Safety Modernization Act – FSMA*, voir <http://fr.ambafrance->

**AMBASSADE DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS
SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE WASHINGTON**

us.org/spip.php?article4554 pour plus d'information sur cette loi) devraient affecter les conditions d'exportation, puisque les importateurs seront tenus de mettre en œuvre un programme de contrôle de leurs fournisseurs étrangers. Ces règles d'application pourraient notamment générer des procédures et des coûts supplémentaires non négligeables pour les importateurs.

- ✓ Les procédures d'agrément des établissements susceptibles d'exporter dans le **secteur des produits carnés** sont longues et complexes. Plusieurs établissements ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique des autorités françaises afin de les aider à atteindre le niveau d'exigences sanitaires requis par les autorités américaines et de permettre aux produits de charcuterie français d'accéder au marché américain. **Quatre établissements dans le secteur porcine sont désormais agréés pour pouvoir exporter vers le marché américain. Le jambon de Bayonne s'exporte aux Etats Unis depuis le mois de juillet 2015.** La procédure d'agrément est en cours pour l'exportation de viandes de veaux.
- ✓ L'exportation de **produits végétaux** vers les Etats-Unis est pratiquement impossible, en raison de procédures extrêmement lourdes. Un travail technique entre la Commission européenne et les autorités américaines est en cours pour faire avancer ce dossier. La France y participe activement. Parallèlement aux démarches entreprises dans le cadre communautaire, la France a travaillé l'échelon bilatéral à l'ouverture du marché américain pour les pommes et les poires sous le régime de la pré-inspection par les autorités américaines en France. Dans ce cadre, **les exportations de pommes et de poires de France vers les Etats-Unis ont repris en 2015.**

L'IMPORTANCE DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

La France compte un grand nombre de produits alimentaires typiques, intimement liés à des territoires, comme le Champagne, le Munster ou le Jambon de Bayonne, dont il est légitime de protéger la qualité et la renommée. **Près de 75% (en valeur) des vins, spiritueux et fromages exportés aux Etats-Unis sont des produits bénéficiant d'une indication géographique.**

Tout en tenant compte des différences qui existent en matière de propriété intellectuelle, il est nécessaire de mettre fin aux usurpations et détournements de notoriété dont sont victimes les producteurs français de vins et de produits alimentaires, afin d'offrir le meilleur niveau d'information au consommateur et de préserver les emplois qui en dépendent. Il s'agit un enjeu stratégique pour la France.

LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES POURRAIENT PERMETTRE L'ALLEGEMENT DE CERTAINES BARRIERES

La France défend un meilleur accès de la diversité de ses produits agroalimentaires sur le marché américain. Une simplification des procédures favoriserait les exportations françaises, en particulier de produits laitiers, de fruits et de viandes.

Les négociations engagées dans le cadre du Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement pourraient offrir notamment une possibilité d'évolution dans la reconnaissance de l'équivalence des réglementations sanitaires et phytosanitaires de l'Union européenne et des États-Unis. La reconnaissance par l'administration américaine FDA (*Food and Drug Administration*) du système sanitaire communautaire serait de nature

AMBASSADE DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE WASHINGTON

à exempter nos entreprises d'un certain nombre de contraintes réglementaires (voir le [site du ministère des affaires étrangères](#) pour plus d'informations sur le PTCI).

La Commission européenne a déjà engagé, avec trois Etats membres prioritaires, dont la France, des travaux de reconnaissance de l'équivalence du système sanitaire communautaire avec la FDA pour ce qui concerne les produits laitiers de type Grade A. Il s'agit d'une priorité pour la France.

Par ailleurs, la Commission européenne a également lancé des travaux de reconnaissance plus globale du système sanitaire communautaire avec la FDA, qui permettraient aux exportateurs européens de bénéficier d'allègements sensibles dans le cadre de l'application de la Loi de modernisation de la sécurité sanitaire des aliments (FSMA).

Dans le cadre de ces négociations commerciales engagées, **la reconnaissance et la protection des indications géographiques** est également un dossier prioritaire pour l'Union Européenne.

CONCLUSION

Compte-tenu de l'importance du marché américain, de la sophistication de la demande des consommateurs américains et de la croissance de l'économie américaine, de réelles opportunités existent pour les entreprises agroalimentaires françaises aux Etats-Unis malgré des barrières non-tarifaires persistantes.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation express du Service Économique de Washington (adresser les demandes à clubagro@ambafrance-us.org)

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur

Service Economique régional
Adresse : 4101 Reservoir Road, NW
WASHINGTON, DC 20007-2173
ÉTATS-UNIS
Rédigée par : Elsa DURAND
Revue par : Christophe MALVEZIN,
Catherine ROGY

Date de parution : Février 2016